



# M U I Z O N

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 14 AVRIL 2021

Etaient présents tous les membres formant la majorité des membres en exercice à l'exception de Mesdames DOUSSON et DEGUAY (représentées respectivement par Messieurs BUREAU et DUARTE).

Monsieur DUBOIS souhaite enregistrer la séance du conseil municipal en audio, ce qui lui est autorisé, cependant, pour la forme, la majorité du conseil municipal s'offusque de ne pas avoir été prévenu et lui en fait le reproche.

Il a été demandé au conseil municipal par la trésorière principale d'inscrire à l'ordre du jour une délibération non prévue (écriture pour régulariser le budget primitif, mail reçu de la perception dans l'après-midi même du jour du conseil), il est refusé à 4 votes CONTRE (Madame HOUEL, Messieurs BRUYERES, DUBOIS et PERIN). La délibération sera remise à la prochaine séance.

#### 1- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Madame ARNOULD ne prend pas part au vote de l'APE

Monsieur DUARTE ne prend pas part au vote de l'ESM et de la PETANQUE

Madame ROGER ne prend pas part au vote du COMITE DES FETES et de l'UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur BUREAU ne prend pas part au vote de GMC et de l'UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur BRUYERES ne prend pas part au vote du COMITE DES FETES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE d'attribuer les subventions comme suit :

NOM	DEMANDE 2021	VOTE 2021
APE	750 €	750 €
Familles Rurales	470 €	470 €
Club de l'Amitié	1 000 €	300 €
Prévention Routière	150 €	150 €
Pompiers	1 500 €	1 500 €
Comité de Jumelage	1 500 €	750 €
Comité des Fêtes	3 000 €	3 000 €
EGM	5 000 €	5 000 €
ESM	8 500 €	8 500 €
Foyer de Jeunes	6 000 €	6 000 €
Foulées Muizonnaises	1 000 €	500 €
GMC	1 350 €	0 €
Union Anciens Combattants	1 350 €	1 000 €
La Veslardanne	0 €	0 €
L'Atelier et la Main	3 000 €	3 000 €
Pêcheurs	1180 €	500 €
Ecole Elémentaire	11000 €	0 €
Ecole Maternelle	850 €	850 €
Jardins familiaux	1 500 €	1 500 €
Tennis	3 000 €	3 000 €
Billard	0 €	0 €
Pétanque	0 €	0 €
Yogatitide	0 €	0 €
<b>TOTAUX</b>	<b>52 100 €</b>	<b>36 770 €</b>

#### 2- AVENANTS A LA CONSTRUCTION DU GYMNASSE

Le montant du marché public de NOUANSPOURT est passé de 33 629.67 € HTVA à 33 922.77 € HTVA.

Le montant du marché public de SOLOTRA est passé de 273 159.90 € HTVA à 259 210.10 € HTVA.

Le montant du marché public de GOMBERT est passé de 279 665.53 € HTVA à 290 547.38 € HTVA.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité sur les avenants présentés.

Monsieur DUBOIS souhaite connaître le détail des sommes déjà versées par lot, le Maire lui répond que les documents sont consultables en mairie aux heures de permanence.

### **3- CONVENTION CAF**

Le nom de la convention qui relie la commune à la Caisse des Allocations Familiales de la Marne change, Dorénavant la convention prend le nom de « convention territoriale globale CUGR »  
Le conseil municipal délibère favorablement.

### **4- LITIGE CMMA – Commune- Versement du différé.**

La CMMA a prévenu qu'un courrier allait être envoyé à chaque conseiller municipal.  
Le Conseil Municipal souhaite attendre la réception de ce dernier afin de se prononcer sur la marche à suivre qui consiste à récupérer au maximum les fonds dus à la Commune.  
Les cabinets d'avocats consultés jusqu'à présent laissent présager un aboutissement positif de cette affaire en justice.

### **5- VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES**

Avec la réforme de la fiscalité, la taxe locale devient l'impôt de l'Etat.  
La commune perd donc cette ressource qui est compensée par la partie de la taxe foncière que touchait le Département.  
Le changement de prélèvement est neutre pour les concitoyens.

A l'unanimité, le conseil municipal délibère pour les taux suivants :

- Taxe foncière sur le bâti 35.74 % (20.23% taux communal + 15.51 % taux Départemental)
- Taxe foncière sur le non bâti 15.96 %

### **6- CHEMIN DE COURMONT**

Le Maire, après avoir rappelé que le chemin menant de la rue de COURMONT à la RN31 a deux dénominations « chemin de Courmont » et « chemin rural dit ancien chemin de Courcelles » propose que :

Ce chemin soit nommé « Chemin de Courmont » ; Le Conseil Municipal DELIBERE et adopte à l'unanimité la proposition énoncée.

### **7- JURY D'ASSISES**

Il a été procédé au tirage au sort des jurés d'assises, les 6 personnes concernées recevront personnellement un courrier afin d'entreprendre la bonne démarche administrative. Il ne sera retenu que 2 personnes au titre des jurés d'assises pour l'année 2022.

### **8- TARIF LOCATION DE TERRAIN COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité de porter le montant annuel de la location de ce terrain à la société MEEV à 120 € et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **9- TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE ET COLOMBARIUM**

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de réajuster à **partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022**, les tarifs suivants :

#### **Columbarium du cimetière dit « des Longues Raies » :**

Concession trentenaire : 700 € « baisse de 100 € »  
Concession cinquantenaire : 1300 € « baisse de 100 € »  
Plaque gravée supplémentaire : 210 € « idem »

#### **Les concessions des cimetières :**

##### **Rue de Soissons**

concession trentenaire	240 €
concession cinquantenaire	340 €

##### **Les Longues Raies**

concession 2 m x 1 m trentenaire	240 €
concession 2 m x 1 m cinquantenaire	340 €
concession 2,40 m x 1,40 m trentenaire	340 €
concession 2,40 m x 1,40 m cinquantenaire	560 €

##### **Cases cinéraires Les Longues Raies**

concession trentenaire	490 €
concession cinquantenaire	800 €

## **10- TARIFS DROIT DE PLACE ET MARCHE**

Le Conseil Municipal DECIDE à 16 voix POUR et 2 CONTRE (Messieurs DUBOIS et PERIN) de porter à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 le montant du droit de place du marché :

- à 1 € le mètre linéaire avec un minimum forfaitaire de 2.50 €.

## **11- TARIFS LOCATION SALLE DU CHAMP JEUDI**

Le Conseil Municipal fixe (à 15 voix Pour et une abstention Mr PERIN) les tarifs de location de la Salle du Champ Jeudi au 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme suit :

### **Créneaux pour les réunions ou conférences :**

Du mardi au jeudi, hors jours fériés, sur une plage horaire de 8h à 23h avec une occupation maximum de 4 heures consécutives.

- 200 € pour les muizonnais et entreprises muizonnaises
- 270 € pour les extérieurs
- 270 € pour le nettoyage de la salle

### **Tarifs pour les évènements festifs :**

#### **Familles et entreprises muizonnaises :**

- La journée : 350 €
- 2 jours consécutifs : 520 €

#### **Familles et entreprises extérieures :**

- La journée : 650 €
- 2 jours consécutifs : 850 €

Nettoyage : 270 €

## **PAROLES AUX ADJOINTS :**

### **Monsieur BUREAU (vie associative)**

Une rencontre a eu lieu entre le major NAUSTRY et les référents citoyens. De nouvelles candidatures de référents citoyens seraient les bienvenues. L'étude sur la vidéo surveillance suit son cours (une visite sur le site des entrées de la commune est prévue le mercredi 28 avril à 8h30 en compagnie du major HUBERT, gendarme spécialisée en vidéoprotection).

### **Madame BOUCHE (communication)**

Continuité pour le prochain numéro de la GAZETTE « COM'A MUIZON »

La commission travaille à de nouveaux articles, avec des interviews à découvrir dans le prochain numéro.

MA MAIRIE EN POCHE enregistre un succès grandissant, à chacun de faire connaître encore plus cette application gratuite et ses bienfaits.

### **Madame DE SOUSA (CCAS et affaires sociales)**

Déploiement du marché du dimanche matin avec la venue d'une fromagère et d'une vente d'asperges en remplacement des huitres.

La chasse aux œufs a malheureusement dû être annulée du fait de la Covid. Mais elle n'est que « repoussée ».

Etude sur une éventuelle kermesse, Un aménagement de la cour de l'école élémentaire est à l'étude.

### **Monsieur COLPIN (travaux, voirie)**

Les travaux du gymnase et rue de la gare n'ont pas pris de retard.

Il reste 4 semaines pour la rue de la Gare, et le Gymnase est toujours estimé être livré fin mai.

L'élagage est terminé, la tonte a débuté.

Une étude est menée pour la rénovation du souterrain afin que ses façades avant et arrière ainsi que sa traversée soient plus agréables.

### **Madame ARNOULD (Qualité de vie)**

Un concours de fleurissement interne à la Commune va être mis en place.

Une volonté est mise sur une journée ramassage des déchets avec si possible la venue d'un « tritruck »

La charte sur la biodiversité sera présentée lors de la prochaine séance de conseil municipal.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur PERIN souhaite qu'une clause particulière soit mise au sujet de la construction de la résidence proche de la ferme de Madame HOUEL afin qu'il n'y ait pas d'atteinte à la vie de la ferme (animaux, nuisances sonores et olfactives) Le Maire en fera écho auprès de l'organisme qui étudie la résidence.

Madame HOUEL pose la question du projet de résidence, où en est-on ? Le maire répond que l'accent a été mis sur le projet numéro 3 lors du dernier conseil, qu'une approche est faite auprès des services d'urbanisme pour un classement du terrain qui en permette la construction. Une délibération sera prise ultérieurement en temps voulu.

Monsieur DUBOIS expose que la Charte de Laïcité pourrait être présentée par la commune aux associations pour signature.

Monsieur PERIN demande si un système de concertation de la population sera mis en place pour trouver un nom au futur Gymnase. Le sujet demande à être étudié et sera vu en commission communication.

Madame HOUEL souhaite savoir où en est la restauration de l'œuvre de mémoire ? Le Maire répond que cela est prévu, qu'un devis a été réalisé mais doit être complété.

Monsieur BRUYERES évoque le fait que les panneaux aux entrées et sorties de village sont illisibles et qu'il manque plusieurs lettres d'identification du complexe sportif.

A l'étude.

Madame ROGER évoque la détérioration des drapeaux ; Monsieur COLPIN lui répond que les drapeaux sur le parking de la Gare ont été changés et que ceux de la Mairie sont en commande.

### **NOTES DE LA MAIRIE**

Si vous êtes intéressés pour faire partie des référents citoyens, merci de vous faire connaître auprès de la mairie. Plus il y a aura de bénévoles, plus la sécurité sera assurée, Nous comptons sur votre participation.

Pour éviter de vous voir refuser l'enlèvement de vos sacs de tri, merci de respecter les consignes en faveur de l'environnement. Vous pourrez retrouver toutes ces consignes sur le site du sycomore.

### **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**(Date à définir)**

**SALLE D'HONNEUR de la Mairie**